



## Compte rendu Séance du Conseil municipal 22 septembre 2021 à 19h00

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme LAMPSON-GUEILLIOT Nadège, Mme Gisèle LAROCHE, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON ayant donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION, Mme Barbara CORDONNIER-CORNEVIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ayant donné pouvoir de vote à Mme Geneviève COSSON, Mme Annie FESTUOT ayant donné pouvoir à M. Hubert RENOLLET, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Johnny PREVOT ayant donné pouvoir à M. Dominique CARPENTIER, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir à Mme Françoise PAYEN et Mme Magali ROGER ayant donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX.

Absents non excusés : M. Olivier GODART et M. Laurent MOREAU.

Assistaient également : M. MAKSUD Léo, Directeur général des services,  
Mme Sophie BRAQUET, Directrice des Services Techniques  
Mme BREHAUX Clémence, Secrétaire du Maire / DGS,

Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire propose M. Christophe LEBON pour cette fonction, lequel est désigné secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Approbation de l'ordre du jour :

Les membres du Conseil municipal APPROUVENT à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

\*\*\*\*\*

### I. Affaires générales

#### a. Approbation du Procès-verbal de la séance du 29 juin 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021.

b. Remboursement de frais d'exécution d'un mandant spécial - déplacement Ratiskovice pour les célébrations du 28/10/2021

Dans le cadre de la fête nationale de la République Tchèque et du jumelage entre la ville de Vouziers et la ville de Ratiskovice, un groupe de Vouzinois va se rendre à Ratiskovice du 26/10/2021 au 30/10/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le déplacement d'une délégation de la Ville de Vouziers à Ratiskovice en République Tchèque pour la période du 26/10/21 au 30/10/21 dans le cadre des relations entre ces deux villes ;
- DE PRENDRE ACTE que la délégation sera composée de M. Yann DUGARD, Mme Patricia LESUEUR et M. DESGEORGES.
- D'AUTORISER la prise en charge sur les bases règlementaires des frais de déplacement, d'hébergement et de repas inhérents à ce déplacement pour les élus concernés, sur présentation d'un état de frais et de la production des factures.
- DE CHARGER le Maire ou son Adjoint de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision.

## II. Eau et assainissement

### a. Rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable (VEOLIA) – Année 2020

Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte rendu technique et financier 2020 transmis par VEOLIA, délégataire du service public d'eau potable, sur le périmètre de la commune historique de Vouziers.

### b. Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement – Année 2020

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel 2020 transmis par VEOLIA, délégataire du service public d'assainissement, sur le périmètre de la commune historique de Vouziers.

### c. Transfert de la compétence Assainissement non collectif au Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-est des Ardennes

M. Frédéric COURVOISIER CLEMENT ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal DECIDE à hauteur de 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes COSSON, DERVIN, DION, HAUDECOEUR et MM COLSON et MACHINET) :

- De TRANSFERER sa compétence Assainissement non collectif au Syndicat d'eau et d'Assainissement du Sud-est des Ardennes au 1er janvier 2022
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

## III. Finances

### a. Attribution de subventions

Associations	Subvention versée en 2020	Proposition de subvention 2021
ASV	250.00 €	500.00 €
Chasseurs en plaine	250.00 €	250.00 €

Chasseurs aux bois	250.00 €	250.00 €
Piégeurs Chasseurs aux bois	200.00 €	200.00 €
La Raquette Ardennaise	500.00 €	250.00 €
Vrizy Animation	250.00 €	250.00 €
Vrizy Animation (feu d'artifice)	500.00 €	500.00 €
Jeunesse de Vrizy	250.00 €	1000.00 €
ADMR	150.00 €	150.00 €
Donneurs de sang	150.00 €	150.00 €

Le conseil Municipal décide à hauteur de 27 voix POUR sauf pour les associations « Chasseurs en plaine », « Chasseurs aux bois » et « piégeurs chasseurs aux bois » lesquelles ont obtenues 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme COSSON) :

- d'ATTRIBUER les subventions telles que présentées
- d'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

*b. Compte administratif modifié du budget de l'eau de Vrizy*

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte administratif du budget de l'eau de Vrizy
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes à intervenir

*c. Décisions modificatives*

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, la décision modificative suivante sur le budget de l'eau de Vrizy :

**Dépenses de fonctionnement**

Compte 6156 « Maintenance »	- 5 837,49 €
Compte 618 « Divers »	- 886,71 €

**Recettes de fonctionnement**

Compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	- 8 224,20 €
Compte 7068 « Autre prestations de services »	+ 1 500,00 €

**IV. Urbanisme / Affaires foncières**

- a. Procès-verbal de mise à disposition des bâtiments de l'école Avetant avec la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Le Conseil Municipal décide à hauteur de 20 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mmes COSSON, DERVIN, DION, HAUDECOEUR et MM COLSON, COURVOISIER CLEMENT et MACHINET) :

- D'APPROUVER le procès-verbal à signer avec la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise concernant l'ensemble immobilier situé 6 rue Avetant à Vouziers, dédié à l'aménagement d'une maison de santé pluri professionnelle
- De CHARGER le Maire ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

b. Vente d'un terrain à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Le Conseil Municipal décide à hauteur de 20 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mmes COSSON, DERVIN, DION, HAUDECOEUR et MM COLSON, COURVOISIER CLEMENT et MACHINET) :

- D'AUTORISER le Maire à vendre la surface située rue Bara et rue de Glasgow à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour un prix de 5€ par m<sup>2</sup>, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

c. Autorisation de signature d'une convention avec le CMPP pour l'utilisation des locaux de l'ancienne école Taine

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE DELEGUER au Maire l'approbation du bail pour une durée de 99 ans moyennant un loyer de 200€ par mois entre la Ville et la CMPP.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à intervenir.

## V. Scolaire

a. Plan de relance Continuité pédagogique - Reversement de la subvention à l'école Saint Louis:

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le reversement à l'école Saint Louis de la subvention de 9 858€ reçue au titre du plan de relance - appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes à intervenir.

b. Autorisation de remboursement des soldes créditeurs pour la cantine

Considérant la nécessité de procéder au remboursement des comptes créditeurs pour ces 2 situations, déménagement du foyer ou fin de la scolarisation de tous les enfants du foyer,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le remboursement aux familles des comptes créditeurs.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes à intervenir.

c. Autorisation de mise en place d'un espace sans tabac en partenariat avec la Ligue contre le Cancer devant le pôle scolaire Dora Lévi

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention de partenariat avec la Ligue contre le Cancer pour l'implantation d'un Espace sans tabac sur le parvis du Pôle scolaire Dora Lévi
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à la signer.

La séance est levée à 20h05.

M. le Maire, Yann DUGARD

